



---

## **Cahier des charges relatif à l'organisation des compétitions de Natation Artistique**

### **en région OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée**

---

Le cahier des charges proposé ci-après est établi par la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation, maître d'œuvre et responsable de l'organisation de toutes les compétitions de Natation Artistique se déroulant sur le territoire d'Occitanie.

Ce cahier des charges concerne toutes les organisations de compétitions de la discipline « Natation Artistique » :

- Synchronat
- Compétitions Techniques Régionales
- Championnats régionaux WA
- Championnats Nationaux 2 WA
- Challenges régionaux FFN
- Challenges IRSO FFN
- SWIM ARTISTIC SHOW FFN

#### **1. Préambule**

Le déroulement des compétitions est conditionné par le contenu des programmes sportifs fédéraux et régionaux, dans le respect de l'annuel règlement fédéral et de l'annuel règlement régional de la saison en cours.

Les clubs co-organisateurs de compétitions, sont considérés comme clubs supports et doivent être garants de la connaissance des documents relatifs à la compétition organisée.

#### **2. Missions de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation**

Pour chaque compétition, la ligue nomme un(e) délégué(e) qui a, entre autres, la charge de vérifier que tous les points prévus dans le cahier des charges sont respectés par le club support.

Tout manquement est consigné dans le rapport du délégué transmis à la ligue.

La ligue prend financièrement en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du délégué fédéral, du juge-arbitre et de l'informatique, désignés par elle-même.

La ligue organisera une réunion préparatoire en présentiel ou en visioconférence avec le club support 4 semaines avant la compétition.

Le programme sera préparé par le Juge Arbitre de la compétition en collaboration avec la commission régionale de Natation Artistique.

La ligue mettra à disposition :

- Les visuels et les flammes de la ligue,
- Une imprimante et du papier,
- Le matériel informatique nécessaire au bon déroulement de la compétition,
- 2 haut-parleurs aériens et un haut-parleur sous-marin sur demande du club support,
- Un caméscope.

La Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation s'assure de la création et du montage informatique de la compétition par le biais d'ExtraNat.

La Ligue assure également l'impression des documents pour le secrétariat ainsi que des ordres de passage et la publication des résultats de la compétition sur son site internet.

La Ligue est garante de la dotation des médailles dont elle assure le financement et la fourniture.

La Ligue assure les récompenses de l'ensemble des podiums Figures imposées – Solos – Duos pour les championnats N2 et Challenges IRSO.

### 3- Missions du club support

#### **Réservation des installations sportives**

Le club support procède, auprès de la collectivité concernée, à la demande de mise à disposition du bassin pour la compétition. Seules, les demandes sur les sites de **Montpellier** et **Toulouse** sont centralisées, pour toutes les disciplines, par la Ligue.

#### **Suivi logistique**

Le club support est responsable du suivi logistique et, en particulier, il devra se conformer au règlement intérieur de l'établissement.

Le club support aura à sa charge :

- L'équipement du bassin pour la compétition suivant les règlements en vigueur,
- La sonorisation du bassin de compétition et d'entraînement (haut-parleurs aériens et sous-marin),
- La mise à disposition d'une sonorisation avec 2 microphones : un pour le speaker et un pour le Juge-Arbitre,
- La dotation en cadeaux pour la totalité des podiums des compétitions régionales,
- La dotation en cadeaux pour les épreuves collectives (ballets d'équipes, combinés et acrobatiques) pour les compétitions N2 et IRSO,
- Pour le jury, la mise en place de chaises avec support de documents ou tables +chaises,
- L'organisation de cérémonies protocolaires en collaboration avec la/le juge-arbitre ou un(e) juge déléguée,
- Pour le secrétariat, la mise en place d'un espace dédié, matérialisé et équipé de tables, de chaises et d'un point électrique. Un espace sera réservé au Juge Arbitre et au délégué de la compétition.
- Pour les figures imposées, la mise en place d'un secrétariat par atelier avec table, chaises et point électrique,
- La mise en place d'un espace réservé à la réunion technique et aux juges,
- L'impression des divers documents utiles au jury : petits papiers, fiches de contrôle, feuilles de prise de note et tout autre document nécessaire au travaux des juges,
- L'affichage du programme, des ordres de passage et des résultats dans des endroits stratégiques
  - En bord de bassin
  - Accessible au public.

#### **Spécificités pour les compétitions comprenant des épreuves de ballet :**

T. 05 61 62 61 – F. 09 70 61 12 73 – Bât B – BAL 37 – 72 rue Riquet 31000 TOULOUSE

<http://occitanie.ffnatation.fr>

SIRET / 34105732100026 Code NAF 912Z

- Mise en place de la plage de départ (Hauteur de la plateforme : de 50 cm à 1 m au-dessus du bord du bassin) sauf exception à valider par la commission Natation artistique de la ligue.
- Mise en place du Kiss and Cry avec les visuels de la ligue que le club devra récupérer auprès de la ligue,
- Mise en place du jury sur une estrade surélevée avec des chaises équipées d'un support de document,
- Mise en place et matérialisation de la chambre d'appel,
- Sonorisation avec haut-parleurs sous-marins et aériens.

### **Musique des ballets**

Le club support recevra des clubs participants, par mail, les musiques des différents ballets.

Il devra les vérifier et les enregistrer sur un ordinateur selon les ordres de passage des ballets communiqués par la ligue.

Le club support est responsable de la diffusion de la musique des ballets pendant les épreuves.

Des essais des musiques, pour chaque épreuve, auront lieu pendant les échauffements et devront être validés par les entraîneurs concernés.

### **Confort des participants**

Le club support veillera au confort des nageuses et des nageurs, de leurs entraîneurs et de l'ensemble des participants.

Le club support assurera notamment :

- l'ouverture et l'accès au bassin avant le début de la compétition :
  - une heure avant pour les organisateurs,
  - à l'heure de la réunion du jury pour les officiels,
  - ¼ d'heure avant le début des échauffements pour les nageurs et nageuses et entraîneurs.
- des collations avec distribution d'eau et café ou thé pour les membres du jury et secrétariat
- le repas de midi pour les officiels et organisateurs si la compétition se tient sur la journée et le repas du soir si les épreuves se terminent après 21h.

### **Communication**

Le club support soumettra à la ligue pour validation :

- Une affiche de l'évènement selon les normes suivantes :
  - Bandeau du haut :**
    - Couleur bleue avec écritures blanches
    - Logo de la ligue à gauche et du club de même dimension à droite
    - Nom de la ligue : « Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation » et en dessous nom du club support.
  - Corps de l'affiche :**
    - **Photo représentative de la discipline**
    - Nom de la compétition
    - Date et lieu
  - Bandeau du bas :**
    - Logos des collectivités
    - Logos des différents partenaires de la ligue et du club support

Le club support soumettra à la ligue pour validation une plaquette de présentation et d'informations de la compétition à destination des clubs participants à partir de la maquette mise à disposition par la ligue.

La ligue diffusera affiche et plaquette après validation.

Indépendamment, le logo de la ligue, disponible sur demande, doit être apposé sur tous les supports de communication envisagés par le club support.

Le club support peut apposer des panneaux publicitaires en accord avec la ligue qui se réserve le droit d'installer tout support de communication à l'effigie de ses institutions partenaires et de ses sponsors.

### **Buvette et stands dédiés**

Le club support peut ouvrir une buvette et des stands dédiés à la vente d'articles qu'en possession des autorisations nécessaires et délivrées par les services adéquats.

Il devra prévoir un stand pour les partenaires de la ligue (ARENA et SWIIM) et ne pas proposer à la vente des articles leur faisant concurrence.

## **4- Sécurité et Responsabilités**

Le club est responsable civilement du déroulement de la compétition.

Le club support s'assurera de la conformité des installations de l'avis de la commission locale ou départementale de sécurité suivant l'importance de la manifestation.

La ligue décline toutes responsabilités civile et morale pour tout incident ou accident pouvant survenir lors de la compétition.

En amont de la compétition lors de la réunion préparatoire, Le club support informera le délégué régional du dispositif prévu pour les secours et également du Plan d'Organisation de la Surveillance et des secours de l'établissement (sécurité civile, croix rouge, permanence médicale...).



---

## CONTRAT

---

Je soussigné ( e ) :.....

Fonction dans le club support :.....

Dénomination du club support :.....

M'engage à respecter le cahier des charges ci-dessus pour l'organisation de

Nom de la compétition :.....

A : ....., le .....

Signature<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> La signature du Président de la structure organisatrice doit être précédée de la mention « lu et approuvé »